

LAHE en bref

La loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) constitue, du côté de la Confédération, la base pour l'aide aux hautes écoles suisses, et définit le cadre du paysage suisse des hautes écoles.

La LAHE est fondée sur l'article 63a Hautes écoles de la Constitution fédérale. Celui-ci charge la Confédération et les cantons de veiller à la coordination, l'assurance qualité et l'égalité de traitement dans l'espace des hautes écoles. La LAHE prévoit dans ce but la création de trois nouveaux organes politiques des hautes écoles: la Conférence des hautes écoles, la Conférence des Recteurs des hautes écoles suisses, ainsi que le Conseil suisse d'accréditation des hautes écoles. Ces organes remplacent les commissions existantes.

Le défi actuel dans le domaine des hautes écoles

Le domaine des hautes écoles est actuellement en pleine mutation. D'une part, on constate une tendance à la différenciation: les différents types de haute école se font concurrence et doivent donc se distinguer grâce à des avantages spécifiques. Par ailleurs, la mise en œuvre de la Réforme de Bologne a amené une tendance à l'uniformisation – Les hautes écoles proposent des niveaux d'étude, des descriptions de prestations et des structures de diplômes identiques.

Les défis de FH SUISSE

Les différentes organisations de l'économie (du marché du travail) doivent être fortement impliquées dans le travail des nouvelles commissions. L'accent doit être mis tout particulièrement sur les points suivants:

Garantir une «employabilité» élevée

L'«employabilité» se définit par la capacité à obtenir un poste de travail, à la conserver et à réussir sur le marché du travail, ainsi qu'à fournir de façon responsable les prestations exigées par le poste de travail. Une employabilité élevée repose à la fois sur les compétences et l'expérience du monde du travail, offrant ainsi la meilleure protection contre le chômage.

Garantir des profils bien définis

Des profils de haute école bien définis (université, EPF, haute école spécialisée) permettent une meilleure orientation. Ils ouvrent une voie dans la société du savoir et soutiennent l'économie nationale suisse. Les applications pratiques de l'enseignement et de la recherche doivent continuer à être garanties dans les hautes écoles spécialisées.

Garantir une admission claire

Dans chaque type de haute école, une formation préalable est exigée à titre de critère d'admission. C'est seulement ainsi que le profil de la formation peut être assuré et entretenu. Un processus dont bénéficient aussi bien les diplômées et les diplômés que la société et l'économie (le marché du travail).